



INFO COC - NOUVELLES EQUIPES - ANOMALIES

Newsletter du 23/10/20

➤ BRASSAGES jeunes

Les brassages doivent impérativement être finis le WE du 15 novembre dernier délai, toutes les rencontres doivent être jouées avant cette date.

Pour les rencontres qui n'ont pas eu lieu, vous pouvez les reporter pendant les vacances de la Toussaint. A défaut d'entente sur une date, pensez aussi aux inversions qui peuvent régler des problèmes de disponibilité de salle.

- ⇒ Toutes les FDME qui ne seront pas exportées pour le dimanche soir ne seront pas prises en compte pour les classements, merci d'être vigilants sur ce point pour ne pas pénaliser les clubs visiteurs. Si vous avez un problème informatique à cette date, merci de nous envoyer les résultats par mail et faire le nécessaire pour exporter les FDME le plus rapidement possible.
- ⇒ La COC se réunira dans la semaine 47 pour étudier les résultats et faire les poules de niveau.
- ⇒ Dès que les poules seront faites, nous vous les transmettrons par mail pour que vous vérifiez que nous n'avons oublié aucune équipe
- ⇒ Ensuite nous attribuerons les numéros d'ordre dans les grilles en fonction de vos demandes de couplage ou d'opposition.
- ⇒ Les poules seront saisies dans Gesthand
- ⇒ Les clubs pourront saisir les conclusions
- ⇒ Début des championnats jeune: WE du 5/6 décembre 2020

➤ EQUIPES U18 / U15 / U13 / U11

Comme convenu et comme vous en avez été informés par Gesthand, nous avons ouvert les engagements pour les **NOUVELLES EQUIPES**.

- ⇒ Vous avez jusqu'au **8 novembre** pour engager vos nouvelles équipes.
- ⇒ Les nouvelles équipes (= celles qui n'ont pas participé aux brassages ou qui se sont désengagées mais qui souhaitent maintenant intégrer les championnats) sont engagées au plus bas niveau territorial
- ⇒ Les engagements sont à faire directement dans Gesthand / Compétitions / Recherche engagements. Je vous rappelle que nous avons établi une [Fiche pratique FP18](#) qui peut vous aider à faire vos engagements.

Les équipes ayant participé aux brassages sont automatiquement réengagées, vous n'avez rien à faire pour ces équipes, c'est nous qui allons les saisir.

Si vous avez des équipes qui ont participé aux brassages mais qui ne partent pas en championnat, merci d'envoyer un mail au professionnel référent de la compétition. Si vous avez des changements dans vos équipes (intégration de nouveaux arrivés débutants, joueurs passés dans la catégorie supérieure) et que vous n'aurez finalement pas le niveau acquis lors des brassages, merci également de le signaler à la COC avant la formation des poules.



ANOMALIES SUR FDME - Rappels

Licences Qualifiées et validées

Seuls les licenciés ayant une licence **Qualifiée ou Validée** (joueurs et officiels) sont autorisés à figurer sur une FDME sous peine d'une pénalité prévue au règlement.

Le délai de qualification est de J+1 : **La licence doit être validée le vendredi pour une rencontre le samedi.** Merci de vérifier tous les samedis matin la qualité de vos licenciés avant de les faire jouer. Attention, vérifiez les licences qui sont mises en attente de qualification après leur validation, elles redeviennent « en cours » vous avez la raison de la mise en attente dans l'onglet licence. Il faut tenir compte du motif de la mise en attente et revalider la licence avant le weekend suivant avec les modifications demandées.

Joueurs et officiels en convention

Nous rappelons que la saisie des joueuses et des officiels doit se faire à J+1 (le vendredi pour un match du samedi). N'oubliez pas de valider la liste : regardez bien en face des noms de vos joueurs, il y a une date de saisie et une date de validité.

Bouton Vérification Saisie Feuille

Nous vous rappelons que beaucoup d'anomalies pourraient être évitées grâce au bouton vert **VERIFICATION SAISIE FEUILLE** sur la FDME, une fiche pratique vous détaille les erreurs à éviter et comment ne pas être sanctionné [FP02](#)

Les élus et les professionnels de la COC restent à votre disposition, leurs coordonnées sont détaillées sur le site internet de la Ligue : [COC](#)